



## Municipalité de Hampden

863, route 257 Nord  
La Patrie (Québec) J0B 1Y0

Tél. : 819 560-8444  
Fax : 819 560-8445

Muni.hampden@hsfqc.ca

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS  
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HAMPDEN**

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal du canton de Hampden tenue le mardi 9 janvier 2024 au Pavillon Emmanuel Prévost à 19 h.**

**Sont présents :**

- Siège # 2. Madame Lisa Irving**
- Siège # 3. Madame Monique Scholz**
- Siège # 4. Madame Sylvie Caron**
- Siège # 5. Madame Chantal Langlois**
- Siège # 6. Monsieur Martin Turcotte**

**Est absente :**

- Siège # 1. Madame Maryse Briand**

**Formant quorum sous la présidence du maire Bertrand Prévost.**

**Est aussi présente la directrice générale, greffière et trésorière, Manon Roy, qui agit à titre de secrétaire de l'assemblée.**

**#1**

### **Ouverture de la séance**

Le maire Bertrand Prévost ouvre la séance à 19 h et invite les membres du conseil à prendre considération de l'ordre du jour proposé.

### **#2 2024-01-001 Adoption de l'ordre du jour**

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour proposé**
- 3. Adoption du procès-verbal du 5 décembre 2023 et des procès-verbaux du 18 décembre 2023**
  - 3.1 Suivi du procès-verbal**
- 4. Rapport du maire**
- 5. Rapports de la direction**
  - Directrice générale
  - Adjointe à la direction
- 6. Rapports**
  - . Rapport des services :**
    - Incendie

- Urbanisme
- Voirie

## **7. Période de questions**

Aucune

## **8. Approbation des salaires et des comptes**

- Paiement des salaires
- Paiement des comptes fournisseurs

## **9. Correspondances**

**9.1** Avis d'interruptions planifiées – Hydro Québec

**9.2** Jour du Drapeau du Québec – 21 janvier 2024

**9.3** Appel de projets pour favoriser l'accès à la pêche en vue de la saison 2024-2025 – Installations et équipements

## **10. Suivis**

**10.1** Signatures de l'entente intermunicipale pour entretien des chemins d'hiver pour la ville de Scotstown - Route 257 et chemin MacNamee pour période hivernale 2023-2024 en janvier 2024.

**10.2** Signatures de l'entente pour le déneigement du chemin du Parc secteur Franceville pour les quatre prochaines saisons hivernales en ajoutant le passage de la niveleuse pour la même durée soit : 2024 – 2027 en janvier 2024.

**10.3** Entente intermunicipale version finale relative à la prévention contre les incendies et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale (2023-12-18) - signée par les trois parties.

## **11. Demandes**

**11.1** Dépôt du formulaire pour les intérêts pécuniaires aux élus municipaux.

**11.2** Étude FRR4 - MRC - Lieux de dispositions des boues de fosses septiques.

## **12. Résolutions**

**12.1** Montants du budget 2023 réservés pour le budget 2024.

**12.2** Résolution pour demande d'autorisation pour la réfection de l'entrée d'un chemin existant, via le chemin MacNamee, lot 4 774 519 – Domtar.

**12.3** Achat de bacs pour le Parc et la Municipalité.

**12.4** Résolution pour les règles de remboursement de boîtes aux lettres endommagées situées dans l'emprise d'un chemin public.

**12.5** Adoption du règlement 125-2023 modifiant le règlement 115-2022, décrétant les frais de déplacement des élus.

**12.6** Prêt du Pavillon Emmanuel Prévost pour funérailles.

**12.7** Autorisation de signature – Entente intermunicipale route 257 modifiée.

**12.8** Mandat pour gravière lot 6 102 172 – Chabot Pomerleau et Associés.

**12.9** Certificat épargne-études nouveau-né 2023 – Publicité pour inscription.

**12.10** Transfert de somme budgétée du compte bancaire au compte réserve voirie 2023.

**12.11** Transfert de somme budgétée du compte bancaire au compte réserve élection 2023.

**12.12** Modification du titre de la direction générale adjointe (DGA)

## **13. Varia**

## **14. Période de questions**

## **15. Levée de séance.**

Il est proposé par la conseillère Chantal Langlois, et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour soit et est adopté, en gardant Varia ouvert.

**Adoptée**

#3 2024-01-002 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 DÉCEMBRE 2023 ET DES PROCÈS-VERBAUX DU 18 DÉCEMBRE 2023**

**ATTENDU QUE** tous les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2023, et une copie des procès-verbaux du 18 décembre 2023, et qu'ils en ont pris connaissance,

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Monique Scholz, et résolu à l'unanimité des membres présents, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2023, et ceux du 18 décembre 2023, soient adoptés tels que présentés, et que les membres du conseil renoncent à la lecture desdits procès-verbaux.

**Adoptée**

**3.1 Suivi au procès-verbal**

#4 **Rapport du maire**

#5 **Rapport de la Direction générale**

Madame Manon Roy dépose son rapport mensuel du mois de décembre 2023 que les élus ont préalablement consulté. Le rapport de l'adjointe à la direction générale a été aussi déposé.

#6 **Rapport du service voirie et urbanisme**

Madame Manon Roy dépose le rapport mensuel du mois de décembre 2023 du service de voirie par Bruce St-Laurent, celui du service incendie par Daniel Beauchesne, et celui de l'urbanisme, par Fernando Rosas, que les élus ont préalablement consulté avant la séance.

#7 **Période de questions**

-

#8 2024-01-003 **Approbation des salaires et des comptes**

Il est proposé par le conseiller Martin Turcotte et résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** le conseil municipal du canton de Hampden autorise la directrice générale et greffière-trésorière à effectuer le paiement des comptes fournisseurs présentés au conseil de 41 065,97 \$ pour les déboursés 2023000486 à 2023003487 – 202400000 à 202400045.

**QUE** le conseil prend connaissance des salaires de 19 909,76 \$ pour les déboursés : # 202300319 à # 202300352.

La directrice confirme que la municipalité a les fonds nécessaires pour effectuer les paiements.

**Adoptée**

## **#9** **Correspondance**

**9.1** Avis interruptions planifiées – Hydro Québec.

**9.2** Jour du Drapeau du Québec – 21 janvier 2024.

**9.3** Appel de projets pour favoriser l'accès à la pêche en vue de la saison 2024-2025 – Installations et équipements.

## **#10** **Suivis**

**10.1** Signatures de l'entente intermunicipale pour entretien des chemins d'hiver pour la ville de Scotstown - Route 257 et chemin MacNamee pour période hivernale 2023-2024 en janvier 2024.

**10.2** Signatures de l'entente pour le déneigement du chemin du Parc secteur Franceville pour les quatre prochaines saisons hivernales en ajoutant le passage de la niveleuse pour la même durée soit : 2024 – 2027 en janvier 2024.

**10.3** Entente intermunicipale version finale relative à la prévention contre les incendies et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale (2023-12-18) - signée par les trois parties.

## **#11** **Demandes**

**11.1** Dépôt du formulaire pour les intérêts pécuniaires aux élus municipaux.

**11.2** Étude FRR4 - MRC - Lieux de dispositions des boues de fosses septiques.

## **#12** **Résolutions**

### **#12.1 2024-01-004** **MONTANTS DU BUDGET 2023 RÉSERVÉS POUR LE BUDGET 2024**

Il est proposé par la conseillère Chantal Langlois, et résolu à l'unanimité des membres présents, de réserver la somme totale de 125 567,14 \$ du budget de l'année 2023 pour celui de l'année 2024, selon le tableau suivant :

02-110-00-454	CONSEIL - FORMATION	640,72 \$
02-130-00-454	FORMATION DIRECTRICE GÉNÉRALE	840,18 \$
02-220-00-422	PRÉVENTIONNISTE	2 000,00 \$
02-220-01-454	FORMATION POMPIERS	8 688,73 \$
02-130-00-512	ENTRETIEN ET AMM. TERRAIN	3 262,81 \$
02-230-00-459	PLAN SÉCURITÉ CIVILE	2 000,00 \$
02-320-00-339	ACHAT ET ENT. RADIO	300,00 \$
02-320-00-002	ROUTE 257 21 526 \$ - Dans les surplus écritures comptable	59 526,00 \$
02-320-00-631	ESSENCE	8 500,00 \$
02-330-00-443	DÉNEI. ET REMORQUAGE EN CAS DE BESOIN	5 038,50 \$
02-320-00-421	ASSURANCES	1 000,00 \$
02-320-00-451	ALARME CSDR	300,00 \$
02-320-00-454	FORMATION	555,62 \$
02-450-02-446	ENLÈVEMENT CARCASSE D'ANIMAUX	500,00 \$
02-451-20-446	ENFOUISSEMENT DÉCHÊTS	7 000,00 \$
02-610-01-141	RÉMUNÉRATION COMITÉ CONSULTATIF	200,00 \$
02-220-00-320	FRAIS DE TRANSPORT	500,00 \$
02-700-09-141	LOISIRS- RÉMUNÉRATION	10 000,00 \$
02-220-00-670	FOURNITURES DE BUREAU	420,00 \$
02-220-04-141	PRATIQUES POMPIERS	3 700,00 \$
02-330-00-629	ACHAT SEL	2 200,00 \$
02-702-00-950	DONS	4 694,58 \$
02-900-00-891	INTÉRÊTS SUR EMPRUNTS TEMPORAIRES	500,00 \$
02-320-01-522	ENTRETIEN TERRAIN	1 800,00 \$
02-355-02-721	CIRCULATION AFFICHAGE	1 400,00 \$
	TOTAL	125 567,14 \$

Adoptée

#12.2 2024-01-005 **RÉSOLUTION POUR DEMANDE D'AUTORISATION  
POUR LA RÉFECTION DE L'ENTRÉE D'UN  
CHEMIN EXISTANT, VIA LE CHEMIN MACNAMEE,  
LOT 4 774 519 - DOMTAR**

ATTENDU QUE la compagnie Domtar à fait la demande à la municipalité du canton de Hampden et vérifié avec l'inspecteur municipal afin qu'ils puissent procéder à la réfection d'un ancien chemin existant localisé sur le lot 4774519 et partant du chemin MacNamee. Cette réfection est prévue à l'été 2024, et est rendue nécessaire pour accéder à leurs

terrains et demande une réponse écrite de la municipalité ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Martin Turcotte, et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil autorise cette réfection, en conformité et selon la réglementation déjà existante et qu'une lettre sera envoyée aux citoyens lorsque nous aurons la date des travaux.

**Adopté**

#12.3 2024-01-006 **ACHAT DE BACS POUR LE PARC ET LA MUNICIPALITÉ**

**ATTENDU QUE** la SÉPAQ veut avoir des bacs de 1 100 litres et qu'elle est desservie par notre entente intermunicipale de collectes de la route 257 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Lisa Irving, et résolu à l'unanimité des membres présents, de procéder à l'achat de bacs de 1 100 litres pour la somme de 1 600 \$.

**Adoptée**

#12.4 **RÉSOLUTION POUR LES RÈGLES DE REMBOURSEMENT DE BOÎTES AUX LETTRES ENDOMMAGÉES SITUÉES DANS L'EMPRISE D'UN CHEMIN PUBLIC**

**Reporté à une prochaine séance du conseil**

#12.5 2024-01-007 **ADOPTION DU RÈGLEMENT 125-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 115-2022, DÉCRÉTANT LES FRAIS DE DÉPLACEMENT DES ÉLUS**

**ATTENDU QUE** la Loi sur le traitement des élus municipaux prévoit que le conseil de la Municipalité peut, par règlement, établir un tarif applicable au cas où des dépenses seraient occasionnées pour le compte de la municipalité ;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal désire faire un règlement « sur les frais de déplacement des élus » ;

**ATTENDU QU'UN** avis de motion a été donné le 18 décembre 2023 par la conseillère Maryse Briand ;

**ATTENDU QU'IL** y a eu adoption du projet de règlement le 18 décembre 2023 ;

**ATTENDU QU'IL** y a donc lieu d'abroger tout règlement antérieur ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Monique Scholz, et résolu à l'unanimité de membres présents ;

**QU'IL** soit statué et ordonné par règlement du conseil, et il est par le présent règlement ordonné et statué comme suit :

**ARTICLE 1            PRÉAMBULE**

Le préambule ci-dessus mentionné fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2            TITRE ET NUMÉRO**

Le présent règlement a pour titre « Règlement sur les frais de déplacement des élus » et porte le numéro 125-2023 des règlements de la municipalité du canton de Hampden.

**ARTICLE 3            GÉNÉRALITÉ**

Les élus doivent être préalablement autorisés par le conseil municipal avant d'engager des frais de déplacement pour le compte de la municipalité. Le conseil municipal autorise, sur présentation de pièces justificatives, le remboursement de ces dépenses lors de ses séances ordinaires.

**ARTICLE 4            FRAIS DE DÉPLACEMENT**

On entend par définition pour les frais de déplacement : Rencontre virtuelle ou présente, soit pour une rencontre de comité, à l'exception des séances régulières, d'ateliers de travail du conseil de la municipalité dont ceux-ci font partie du salaire annuel des élus.

À l'intérieur des limites de la municipalité du canton de Hampden, de la municipalité de La Patrie ou de la ville de Scotstown : un remboursement de 30 \$ est accordé ;

Pour tout déplacement à l'extérieur des limites de la municipalité du canton de Hampden, de la municipalité de La Patrie ou de la ville de Scotstown, sauf hors Québec : les frais par kilomètre parcouru seront payables selon le taux en vigueur, établi par la municipalité ou un montant fixé à 40 \$, le montant accordé sera celui le plus avantageux.

**ARTICLE 5            ABSENCE LORS D'UNE RÉUNION DU CONSEIL**

L'élu a le droit de s'absenter d'une réunion du conseil sans perdre la rémunération qui lui est accordé mensuellement.

**ARTICLE 6            FRAIS POUR FORMATIONS OU RENCONTRES**

a) Pour toutes les formations ou rencontres, soit en présentiel ou virtuel pour une journée entière, un montant fixe de 160 \$, et pour une demi-journée un montant fixe de 80 \$ payable à chaque élu.

## **ARTICLE 7            AUTRES DÉPENSES**

On entend par autres dépenses, tous autres frais occasionnés pour une formation, rencontres, réunions, par exemple, repas, inscription, etc., doit préalablement être approuvés par le conseil municipal ou la direction générale selon les droits qui lui sont accordés.

L' élu doit présenter une pièce justificative, afin de recevoir son remboursement.

**Adoptée**

### **#12.6 2024-01-008    PRÊT DU PAVILLON EMMANUEL PRÉVOST POUR FUNÉRAILLES**

**ATTENDU QUE** la municipalité a reçu une demande de location du pavillon pour l'après-funérailles de monsieur Camille Guillette ;

**ATTENDU QUE** monsieur Camille Guillette citoyen de la municipalité du canton de Hampden et a été entrepreneur pendant de nombreuses années ;

Il est proposé par la conseillère Lisa Irving, et résolu à l'unanimité des membres présents, que le conseil du canton de Hampden, offre gratuitement la salle du Pavillon Emmanuel Prévost pour l'après funérailles de celui-ci.

**Adoptée**

### **#12.7 2024-01-009    AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE INTERMUNICIPALE DE LA ROUTE 257 MODIFIÉE**

**ATTENDU QUE** La Patrie, Hampden, Scotstown, Lingwick et Weedon ont conclu une entente intermunicipale le 5 mars 2019, laquelle a été modifiée par addenda en avril 2022 ;

**ATTENDU QUE** par cette entente, les municipalités ci-hauts mentionnées ont déléguées à la MRC du Haut-Saint-François leurs compétences en matière de voirie pour la réfection et l'entretien de la route 257 pour le tronçon reliant les municipalités ;

**ATTENDU QUE** la MRC et les municipalités locales se sont entendues afin de retirer à la MRC la délégation de compétences qui lui a été faite relativement aux travaux d'entretien ;

**ATTENDU QU'**il y a donc lieu de modifier l'entente afin de tenir compte de cette nouvelle réalité ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Sylvie Caron, et résolu à l'unanimité des membres présents, que le conseil de la municipalité du canton de Hampden autorise la signature de l'entente intermunicipale modifiée par le maire, Bertrand Prévost et la directrice générale, Manon Roy.

**Adoptée**



#12.8 2024-01-010 **MANDAT POUR GRAVIÈRE LOT 6 102 172 –  
CHABOT POMERLEAU ET ASSOCIÉS**

**ATTENDU QUE** la municipalité a fait faire des études en 2020 pour l'exploitation d'une gravière sur le lot 6 102 172 ;

**ATTENDU QUE** l'inspecteur municipal a fait la demande pour un suivi et une offre de service pour la continuité de l'étude et à savoir si nous pouvons exploiter cette gravière qui se situe sur le territoire du canton de Hampden ;

**ATTENDU QUE** le mandat sera réalisé sur une base horaire de 140 \$ pour un ingénieur forestier et 90 \$ pour un technicien forestier ;

**ATTENDU QU'À** titre budgétaire, les honoraires professionnels pour effectuer ce mandat varient de 3 500 \$ à 4 500 \$ en fonction de la complexité du mandat.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Martin Turcotte, et résolu à l'unanimité des membres présents, que le conseil autorise la directrice générale à signer le mandat : Demande MELCCFP / Gravière lot 6 102 172 / Mise à jour 2023 N/Réf. : HAMM-001 en comprenant ceci :

- Inventaire floristique et faunique ;
- Rapport de caractérisation ;
- Analyse et compilation des modifications en fonction de la nouvelle réglementation ;
- Mise à jour de la cartographie ;
- Mise à jour du plan de localisation de l'exploitation ;
- Nouveau formulaire de demande de certificat d'autorisation ;
- Nouveaux documents de soutien à la demande au MELCCFP et ;
- Dépôt en ligne de la demande.

**Adoptée**

#12.9 2024-01-011 **CERTIFICAT ÉPARGNE-ÉTUDES NOUVEAU-NÉ  
2023 – PUBLICITÉ POUR INSCRIPTION**

**ATTENDU QUE** la municipalité du canton de Hampden souhaite offrir une bourse épargne études à un nouveau-né de l'année 2023 ;

**ATTENDU QUE** la ville de Scotstown a reçu un don anonyme au cours des dernières années pour offrir une bourse épargne études pour un nouveau-né ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Chantal Langlois, et résolu à l'unanimité des membres présents, que la municipalité du canton de Hampden participe financièrement afin de remettre une bourse pour un régime épargne-études au montant de deux cent cinquante dollars (250 \$) à un enfant né de la ville de Scotstown ou de la municipalité du canton de Hampden, au cours de l'année 2023. Cette bourse d'une somme de 250 \$ s'ajoute à celle de 500 \$ donné par un généreux citoyen (demandant l'anonymat) et du montant de 250 \$ de la ville de Scotstown, pour un total de 1 000 \$.

Une publicité sera diffusée dans le journal l'Événement ainsi que sur la page Facebook et le site Web de la municipalité du canton de Hampden, pour expliquer aux parents qu'ils doivent s'inscrire auprès du bureau municipal d'ici le 28 février 2024 avec le nom de l'enfant et sa date de naissance.

Une date sera fixée éventuellement pour procéder à la remise de la bourse. S'il y a plusieurs naissances, un tirage au sort sera effectué, et pour tout nouveau-né supplémentaire un panier cadeau sera offert à chacun.

**Adoptée**

**#12.10 2024-01-012 TRANSFERT DE SOMME BUDGÉTÉ DU COMPTE BANCAIRE AU COMPTE RÉSERVE VOIRIE - 2023**

**ATTENDU QUE** la municipalité avait réservé un montant de 20 768,79 \$ au budget 2023 ;

**ATTENDU QUE** la municipalité a un compte épargne pour la voirie ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Sylvie Caron et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser la directrice générale à effectuer le transfert du montant de 20 768,79 \$ du compte courant au compte épargne voirie.

**Adoptée**

**#12.11 2024-01-013 TRANSFERT DE SOMME BUDGÉTÉ DU COMPTE BANCAIRE AU COMPTE RÉSERVE ÉLECTION - 2023**

**ATTENDU QUE** la municipalité avait réservé un montant de 1 900 \$ au budget 2023 ;

**ATTENDU QUE** la municipalité a un compte épargne pour les élections ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller, Martin Turcotte et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser la directrice générale à effectuer le transfert du montant de 1 900 \$ du compte courant au compte épargne élection.

**Adoptée**

**#12.12 2024-01-014 MODIFICATION DU TITRE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE (DGA)**

**ATTENDU QUE** la direction générale adjointe actuelle a demandé de modifier son titre pour une meilleure cohérence avec sa description de tâches et ses responsabilités;

**ATTENDU QUE** le conseil a étudié la demande, de la modification du titre de la

directrice générale adjointe pour adjointe administrative ;

**ATTENDU QUE** la directrice générale et greffière-trésorière, se réserve le droit de demander à son adjointe administrative de la représenter. Cette demande devra être faite par écrit et remise aux membres du conseil municipal.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Chantal Langlois et résolu à l'unanimité des membres présents, d'accepter la modification du titre et d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à procéder au besoin.

**Adoptée**

**#13 Avis de motions**

**13.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET 126-2024, MODIFIANT LE RÈGLEMENT 110-60, DÉCRÉTANT LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE DE LA PART DU CONSEIL À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ET DÉCRÉTANT ÉGALEMENT DES RÈGLES DE SUIVIS BUDGÉTAIRES.**

Le conseiller Martin Turcotte donne avis de motion et dépôt de projet du règlement 126-2024, modifiant le règlement 110-60, décrétant la délégation de compétence de la part du conseil municipal à la directrice générale et greffière-trésorière et décrétant également des règles de contrôle et de suivis budgétaires.

**#14 Varia**

- Sujets pour atelier de travail
- Pancarte arrêt au bout du chemin Quatre-Milles

**#15 Période de questions**

-

**#16 2024-01-015 Levée de la séance**

À 20 h 15, la conseillère Chantal Langlois propose la levée de la séance

**Adoptée**

---

Bertrand Prévost, Maire

---

Manon Roy, Directrice générale  
et greffière-trésorière